ARRÊTÉ n° 2024/06/0823

République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Service juridique

D-2405-003170

Objet : Désignation de Madame Annick Chopard, 3ème adjointe, pour représenter le maire de Vauvert à l'Etude de notaires *Costières-Camargue* à Vauvert, le 17 juin 2024.

Le maire de la commune de Vauvert

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-18,

VU la délibération n°2023/07/092 du 3 juillet 2023, autorisant Monsieur le maire à signer l'acte authentique et toutes pièces visant à accepter l'acquisition, auprès de la SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DU GARD (SEGARD), d'un local avec patio formant le lot n° 80 de l'ensemble immobilier dénommé "Le Languedoc 2", situé 310 rue Emile Zola à Vauvert, sur la parcelle figurant au cadastre de la commune Section AZ numéro 67,

VU le rendez- vous fixé pour la signature de l'acte authentique d'acquisition le 17 juin 2024,

VU l'arrêté n° 2020/07/1048 en date du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions de Madame Annick Chopard, adjointe au maire,

CONSIDERANT la nécessité de désigner un représentant de la commune en remplacement du maire empêché, pour se rendre à l'Etude de notaires *Costières-Camargue*, 2 rue de l'Ausselon à Vauvert, le 17 juin 2024, afin de procéder à la signature de l'acte d'acquisition susvisé,

ARRÊTE

Article 1 : Madame Annick Chopard, 3ème adjointe, est désignée pour représenter Monsieur Jean Denat, maire de Vauvert, le 17 juin 2024 à l'Etude de notaires *Costières-Camargue*, 2 rue de l'Ausselon à Vauvert.

Article 2 : Madame Annick Chopard, 3ème adjointe, est déléguée pour signer l'acte d'acquisition, auprès de la SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DU GARD (SEGARD), d'un local avec patio formant le lot n° 80 de l'ensemble immobilier dénommé "Le Languedoc 2", situé 310 rue Emile Zola à Vauvert, sur la parcelle figurant au cadastre de la commune Section AZ numéro 67, ainsi que tous les actes liés à ce dernier.

Article 3 : Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vauvert, le 05 JUIN 2024

Le maire,

MAIRIE de VAUVERT GARD

Jean Denat

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- *son dépôt en préfecture le*.....06 JUIN 2024.....
- *sa notification le*.....12 JUIN 2024....
- *sa publication le*.....12 JUIN 2024.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....12 JUIN 2024.....

Pour le maire par délégation,
la directrice générale des services,
Yolande Cavalier